

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
693^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE
14 JUIN 2017

PSC/PR/BR. (DCXCIII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a consacré sa 693^{ème} réunion, le 14 juin 2017, à une séance publique sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020.

Le Conseil a pris note de l'allocution d'ouverture faite par le Président du Conseil de paix et de sécurité, S.E. L'Ambassadeur Susan Sikaneta de la République de Zambie, et des présentations faites par le Directeur par intérim du Département Paix et Sécurité, Dr. Admore Kambudzi, M. Abdel-Fatau Musah, du Département des Affaires politiques des Nations unies, et le chef du Bureau de Liaison d'Oxfam international auprès de l'Union africaine, M. Désiré Assogbavi. Le Conseil a en outre pris note des déclarations faites par les représentants des États membres de l'UA, des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), des Organisations de la société civile, de la communauté diplomatique et des organisations/institutions internationales.

Le Conseil a rappelé le communiqué [PSC/PR/COMM(DCXLVIII)] de sa 648^{ème} réunion, tenue le 16 janvier 2017, et la décision de la Conférence, Assembly/AU/ Dec. 630(XXVIII), qui a approuvé la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020.

Le Conseil et les participants ont félicité les États membres du Conseil de paix et de sécurité d'avoir pris des initiatives pour élaborer la Feuille de route principale de l'UA (FRUA) sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, conformément à la Déclaration solennelle du 50^{ème} anniversaire de l'OUA/UA, adoptée par les chefs d'État et de Gouvernement de l'UA, à Addis Abéba, le 25 mai 2013, pour réaliser l'objectif d'une Afrique exempte de conflits.

Le Conseil et les participants ont réitéré leur profonde préoccupation face à la persistance de divers fléaux, tels que définis dans la Feuille de route principale de l'UA et les conflits et crises associés qui continuent de causer des souffrances et des dévastations en Afrique. À cet égard, le Conseil et les participants ont souligné que la priorité doit être accordée à la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA aux niveaux national, régional et continental et qu'elle doit être motivée par un engagement politique et financier de haut niveau pour permettre aux outils et stratégies pertinents d'atteindre l'objectif souhaité.

Le Conseil et les participants ont souligné que l'esprit directeur de la Feuille de route principale de l'UA, tel qu'énoncé dans la quatrième aspiration de l'Agenda 2063, qui est le cadre stratégique de l'Union africaine pour la transformation socio-économique du continent, au cours des cinq prochaines décennies, souligne la nécessité de la prévention des conflits sur la base du dialogue, ainsi que la gestion et le règlement des conflits existants, en vue de faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. À cet égard, le Conseil et les participants ont souligné que l'Afrique devrait assumer la responsabilité totale de son destin, qui comprend, entre autres, la réalisation d'une Afrique exempte de conflits, intégrée et prospère. Par ailleurs, le Conseil et les participants ont encouragé les acteurs politiques, en particulier les partis politiques et les parlements, à promouvoir des conditions propices à la préservation de la paix, de la sécurité, de la stabilité et

de la cohésion, et les ont encouragés à utiliser l'Agenda 2063, comme guide pour l'élaboration de leurs manifestes et programmes.

Le Conseil et les participants ont souligné la nécessité d'habiliter les organismes d'application de la loi pour leur permettre de contribuer efficacement à l'arrêt de l'afflux des armes illicites en Afrique, et en même temps, freiner la circulation des armes illicites sur le continent et renforcer la capacité d'identifier, de saisir et de détruire les armes illicites.

Le Conseil et les participants ont lancé un appel à tous les États membres, les CER/MR, ainsi que les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires, en collaboration avec la Commission de l'UA, à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre pleinement en œuvre la Feuille de route principale de l'UA.

Le Conseil et les participants ont souligné l'importance de prendre en urgence les mesures requises et de mobiliser le soutien nécessaire de toutes les parties prenantes concernées, y compris, en particulier, le Conseil de sécurité des Nations unies et autres organes compétents, afin d'assurer un suivi et une mise en œuvre efficaces de la Feuille de route principale de l'UA en vue d'atteindre l'objectif d'une Afrique exempte de conflits.

Le Conseil a convenu que la Commission de l'UA devrait recueillir les contributions de tous les États membres de l'UA et les lui soumettre, sur les efforts déployés pour mettre en œuvre la Feuille de route principale de l'UA, afin de faciliter l'évaluation/l'examen de sa mise en œuvre. Une telle évaluation/examen servira l'objectif de partage de l'information et des expériences.

Le Conseil a convenu de recommander à la 29^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union de proclamer la Journée de l'Afrique, le 25 mai, également une Journée d'amnistie pour la remise et la collecte d'armes détenues illégalement aux organismes nationaux d'application de la loi désignés. Ce processus doit être accompagné de mesures positives, y compris que les personnes qui remettent des armes détenues illégalement ne doivent pas faire l'objet d'arrestations ou de poursuites en vue de reconnaître la bonne volonté démontrée et l'adoption de la culture de la paix.

Le Conseil a en outre convenu de recommander à la 29^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union de nommer un Groupe de personnalités éminentes pour le projet de faire taire les armes, afin de suivre et de faire rapport au Conseil de paix et de sécurité sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA et faire rapport au Conseil sur l'état de sa mise en œuvre, ses défis et les recommandations sur la voie à suivre.

Le Conseil a appelé les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer, ratifier et mettre en œuvre tous les instruments pertinents de l'UA et les instruments internationaux relatifs à faire taire les armes en Afrique, en particulier le Traité sur le commerce des armes, qui jouent un rôle important dans l'action de faire taire les armes en Afrique.

Le Conseil a convenu de rester saisi de la question.